



SNE-FSU



CGT

lundi 23 décembre 2013

Objet : Lettre ouverte au président de l'ADEME

Monsieur le président,

Les représentants du personnel SNE-FSU et CGT de l'ADEME réaffirment unanimement leur opposition à la suppression programmée de 45 postes budgétaires sur 3 ans compte tenu des missions toujours croissantes confiées, à juste titre, à l'ADEME. Nous réclamons des moyens humains à la hauteur des ambitions qu'on nous demande d'avoir.

Aujourd'hui, ces moyens nécessaires ne sont pas accordés. Les missions qui nous sont confiées ne peuvent donc pas être assurées dans des conditions satisfaisantes d'efficacité, de bien-être au travail et même de préservation de la santé des salariés.

Malgré cela, la présentation du budget initial 2014 fait ressortir que l'ensemble des missions est reconduit sur 2014 et, pire, plus d'un milliard d'euros supplémentaire va être géré par l'ADEME au titre des investissements d'avenir sans moyen humain complémentaire. La situation ne peut donc qu'empirer ce que nous dénonçons vivement.

Dans ce contexte, l'exercice, en cours, de révision des **effectifs de référence** pour la période 2014-15 ne pourra qu'ajuster à la marge les moyens accordés aux différentes missions.

Cela dit, nous vous avons entendu affirmer, au cours du CE du 17 décembre, que le tableau des effectifs de référence n'était pas encore finalisé et qu'aucune mise en œuvre n'avait été initiée.

Cependant, vous avez, d'ores et déjà, demandé aux hiérarchiques de diminuer, à titre d'exercice, 60 postes sur 2014-15, les 30 supprimés et 30 autres pour pouvoir faire du redéploiement. Cela a déjà eu des conséquences dans certaines unités de gestion. Ainsi, à l'occasion des réunions de services, plusieurs hiérarchiques ont annoncé que des départs ne seraient pas remplacés engendrant le plus souvent le sentiment que les effectifs de référence sont déjà définis et appliqués, dans l'opacité la plus totale.

Ainsi, même si les effectifs de référence ne sont pas encore fixés, force est de constater que l'exercice est enclenché, des décisions ayant été prises sans que le CE ait été informé.

Il n'est pas acceptable, qu'aucune information sur le sujet n'ait été transmise, alors qu'il s'agit d'une obligation de l'employeur, et que les salariés soient confrontés à des

décisions de hiérarchiques manifestement liées à l'exercice en cours mais qui apparaissent en dérogation des règles existantes.

C'est pourquoi les représentants du personnel SNE-FSU et CGT, vous interpellent pour que toute l'information soit faite sur les démarches en cours (demande de gels de postes, établissements des priorités ...).

Ils vous demandent de faire cesser immédiatement toute suppression de poste ou gel de poste en dérogation des règles existantes.

En tout état de cause, ils restent opposés à toute suppression de poste.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Marie-France Moretti et Lydia Molina,
Délégués syndicaux CGT

Ruven Gonzalez, Emmanuelle Salazar et Denis Mazaud
Délégués syndicaux SNE/FSU